

déchets. Si le ministre veut vérifier cette assertion, il n'a qu'à aller s'y baigner.

Peut-être serait-il bon que je souligne encore une fois la nature de la conférence dont j'ai parlé, vu que, selon divers comptes rendus de presse, des questions constitutionnelles ont été soulevées au sujet de ce bill par des personnalités aussi importantes que le premier ministre de l'Ontario.

● (9.50 p.m.)

Il convient donc, à mon avis, de souligner qu'à cette conférence assistaient des ministres, des sous-ministres, des directeurs et des administrateurs du contrôle de la pollution à l'échelon des gouvernements provinciaux, un grand nombre de représentants de municipalités, tant élus que nommés, ainsi qu'une forte délégation de représentants de l'industrie et d'organismes comme les fédérations de la faune et le reste, de même qu'un membre des associations de consommateurs du Canada, lesquelles participèrent activement aux délibérations. Toutes les questions qui se posent dans ce secteur du fait que nous sommes un État fédéral et que diverses responsabilités sont confiées à différents niveaux de gouvernement, se sont dégagées dans le feu des discussions entre les divers groupes et ont été débattues à fond.

On a étudié et analysé le pour et le contre des aspects constitutionnels et pratiques du contrôle de la pollution. S'il est un point sur lequel tous semblaient nettement d'accord, peu importe la région d'où ils venaient,—dans la revue des personnes présentes à la conférence, je n'ai pas mentionné que de nombreux représentants du gouvernement fédéral y assistaient,—c'est que le gouvernement fédéral se doit de prendre l'initiative du maintien de la qualité des eaux et de l'établissement de normes applicables dans tout le pays. C'est là, à mon sens, l'objet de la fonction d'un gouvernement central dans un État fédéral; autrement, autant oublier ce lieu et ce gouvernement et laisser chacune des dix provinces gérer elle-même ses propres affaires et agir comme bon lui semble dans n'importe quelle région du pays.

J'espérais qu'à la suite de cette conférence, le gouvernement proposerait tout au moins d'établir des normes auxquelles tenteraient de se conformer d'autres organismes d'un bout à l'autre du pays et qui seraient souples, comme vient de le dire le député de York-Sud. Par normes souples, je veux dire qu'elles devraient être fixées par des règlements sujets à examens périodiques et adaptés à l'évolution technologique et à une recherche plus poussée. Après tout le temps qui

[M. Barnett.]

s'est écoulé depuis cette conférence, après toutes les proclamations des divers ministres, qui déclarent chaque année, que nous allons enfin avoir une loi sur les ressources en eau du Canada, nous découvrons finalement que la seule chose qui lui manque, c'est l'établissement de normes. Aussi, je ne pense pas qu'il soit déplacé que certains d'entre nous prennent le temps et fassent l'effort nécessaire pour faire valoir la nécessité d'agir et expriment leur regret que le gouvernement, en présentant cette mesure législative, ait jugé bon de laisser entièrement de côté cette idée fondamentale.

Un des résultats indirects de cette lacune fondamentale du bill sur les ressources en eau du Canada a été que ceux d'entre nous qui, depuis des années, s'intéressent à cette question et se préoccupent des pêcheurs, ont tâché de faire en sorte que ce bill conserve nettement à la juridiction fédérale la possibilité d'établir des normes applicables à toutes les eaux du Canada. D'une certaine façon, il est dommage que cela ait dû se produire. En effet, nous avons été obligés d'interpréter la loi...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Barnett: Comme il est presque 10 heures, la Chambre me permettrait-elle de terminer?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre consent-elle à permettre au député de continuer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Barnett: Je le répète, les députés qui assistaient aux séances du comité des pêches, au moment où il étudiait les questions connexes, ont cru devoir essayer effectivement d'exercer une certaine retenue en s'appuyant sur l'AANB qui précise, en termes clairs, que les pêches relèvent de nous. Je crois, en effet, qu'il faut étudier tant de procédés d'utilisation des eaux qui échappent à l'emprise de l'Acte, qu'il eût été préférable que ses dispositions nous autorisent, en termes non équivoques, à parcourir le pays, à titre de députés fédéraux, et à inciter tous les Canadiens, aux quatre coins du pays, à se conformer aux normes établies par le Parlement. Mais non, le ministre a choisi plutôt la voie des discussions longues, tortueuses et secrètes, avant de pouvoir conclure l'un ou l'autre des accords prévus par le projet de loi. Je prévois qu'il faudra des années avant que les normes fédé-